

NON À UN ACCORD QUI ACTE UNE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT

Sous l'impulsion de la CGT, l'unité syndicale s'était engagée à démarrer les NAO sur une demande d'augmentation collective garantie de minimum 9%.

Comment valider une telle proposition quand le compte n'y est pas du tout ?

Derrière un taux directeur en trompe l'œil à 4,8%, **les mesures garanties pour tous ne représentent qu'une moyenne de 2,77% !**

Pour aboutir à un accord, la Direction a eu recours au chantage, au lieu de satisfaire les revendications légitimes des salariés... Elle a annoncé que le taux directeur serait abaissé à 4,5% en cas de nouvelle décision unilatérale faute d'accord majoritaire.



Après consultation, la CGT FAPT a refusé de céder à ce piètre chantage.

**La CGT FAPT ne cautionnera jamais un accord
qui valide une importante perte de pouvoir d'achat,
- 4% en deux ans en moyenne et bien plus pour les cadres et les
fonctionnaires !**

Jamais la direction n'avait osé faire des propositions aussi en retrait du niveau d'inflation qui atteint 6,3% actuellement et du coût réel de la vie avec une augmentation du panier alimentaire qui va passer de +15% aujourd'hui à +25% dans les prochains mois sans oublier l'énergie, le carburant, ...

Pourtant, 3 organisations syndicales (CFDT, FO ET CFE-CGC) ont fait le choix de signer pour 3 fois moins que leur demande initiale.

C'est donc en augmentant les dividendes de 66 millions d'euros, en plus des 2 milliards d'euros déjà versés chaque année, que la Directrice Générale fait le choix de bichonner les actionnaires et de remercier les salariés par une nouvelle rigueur salariale synonyme de perte importante de pouvoir d'achat !

A noter que cette somme permettrait la suppression immédiate des inégalités salariales Femmes / Hommes, ou une augmentation supplémentaire de 2,5% pour l'ensemble des salariés. Un fort signal de mépris envoyé par la Directrice Générale. Merci patronne !

Synthèse des mesures

Augmentations Collectives

- **850€**/an pour fonctionnaires non-cadres
Autres salariés (hors bande G) :
- **1.500€**/an pour **SGB ≤ 33.000 €**
- **1.300€**/an pour **33.000 € < SGB ≤ 55.000 €**
- **1.100€**/an pour **SGB > 55.000 €**

Augmentations Individuelles (attribué sur décision managériale ; en % de la masse salariale)

- Non-Cadres : Budget de 1%
- Cadres : Budget de 2%

Peu de salariés peuvent en bénéficier. La CGT FAPT demandait le transfert de ce budget sur celui des augmentations collectives.

Autres mesures (en % de la masse salariale)

- **Promotions / Mobilités / Parcours professionnel : Budget de 0,5%**
Pour la CGT FAPT, très loin de pouvoir répondre aux attentes des plus de 18.000 salariés non promus depuis plus de 10 ans.
- **Égalité salariale Femmes : Budget de 0,2%**
Pour la CGT FAPT, c'est un budget très insuffisant. Au maximum 4% des femmes dépositionnées pourront bénéficier de cette mesure. À ce rythme, combien de dizaines d'années seront nécessaires pour que les salaires des femmes et des hommes soient égaux ?

Pour la CGT FAPT, une première étape se termine, mais la bataille des salaires continue. Nous devons toutes et tous nous mobiliser pour réclamer le fruit de notre travail. Cela passe par une autre redistribution des richesses !

Chez Orange le dividende est rémunéré à hauteur de 7,5% du capital détenu contre 2,25% en moyenne dans les autres entreprises du CAC 40 (Source Rapport d'Activité Intégré 2021). Les salaires augmentent malheureusement sur des bases très inférieures. En entreprise responsable, Orange se doit de rééquilibrer sa politique de redistribution des richesses au profit des salariés.

La CGT FAPT continuera de réclamer :

- 10% d'augmentations collectives minimum ;
- Suppression immédiate des inégalités salariales entre femmes et hommes ;
- Reconnaissance des compétences et parcours professionnels des salariés par la promotion ;

**Augmenter nos salaires
Pas les actionnaires !**

